

La décharge analysée avant éradication

Alors que les travaux de restauration de la continuité écologique du plan d'eau communal de Noilhas progressent, la municipalité ne pouvait pas ne pas se préoccuper de l'impact de l'ex-décharge sauvage située sur un terrain privé le long de la route de la Vialle qui n'a jamais été ni nettoyée ni éradiquée depuis plus de 20 ans, et qui se déverse à proximité du Perche L'oiseau, l'un des cours d'eau qui alimente précisément l'étang de Noilhas.

S'assurer que cette décharge ne pollue pas le ruisseau



TRAVAUX DE RESTAURATION. Les étudiants du lycée professionnel d'Ayon sur le terrain.

Afin de prendre en charge les exigences environnementales d'aujourd'hui, Jean-Gérard Didier, maire et la responsable du service eau et environnement du Pays Monts et Barrages a missionné les étudiants Anaïs, Simon et François, du lycée professionnel en section diagnostique et aménagement des ressources en eau d'Ayon, afin de réaliser dans un premier temps une étude d'impact

de cet ancien dépôt sauvage à l'abandon qui part de la route pour finir en contrebas dans le cours d'eau.

Prélèvement d'eau

Cette étude consistera en des prélèvements de l'eau en amont et en aval de la décharge, pour les analyser, de même que les ruissellements. Elle devra également détecter les traces éventuelles de chlorure, de métaux lourds, de carbone, d'azote ou de phos-

phore.

Car nous savons tous que les dépôts sauvages dégradent la qualité des paysages, mais peuvent aussi polluer les sols, l'air et les eaux de rivières, altérer la qualité des nappes phréatiques et menacer la faune et la flore locales.

Il importe donc de s'assurer que cette décharge ne pollue pas le ruisseau, notamment en période de pluie, ni l'air (la fermentation des déchets peut produire du méthane, un gaz

à fort effet de serre). Sans oublier qu'elle peut être génératrice de risques pour la santé humaine, puisqu'elle dégage probablement des gaz toxiques permettant le développement de gènes pathogènes.

Une fois les conclusions de l'étude rendues, et s'il n'y a pas de risques pour le personnel, la municipalité entreprendra le nettoyage du site par le biais d'une association d'insertion. ■

RÉUNION DU CLUB CROISILLE 3^e ÂGE. Au cours de l'assemblée générale du club Croisille 3^e âge, la présidente Viviane Ruchaud a présenté ses vœux et a remercié Jean-Gérard Didier, maire et la municipalité, pour la subvention versée à l'association. La secrétaire Raymonde Pommelle a retracé les manifestations 2016. Le trésorier Emile Frétille a annoncé le bilan financier. Au cours de cette réunion, une trentaine de personnes ont renouvelé leur adhésion.

Programme 2017 : réunion mensuelle le 3^e jeudi du mois ou le mercredi si la salle est occupée le jeudi par les enfants de l'école ; repas du club les jeudis 23 mars, 22 juin, 28 septembre ; loto dimanche

2 avril ; thé dansant avec Clody Musette et son orchestre dimanche 18 juin.

Les bilans moral et financier ont été adoptés à l'unanimité et le bureau reconduit : président d'honneur, Jean-Gérard Didier ; présidente, Viviane Ruchaud ; vice-présidente, Camille Raffier ; trésorier, Emile Frétille ; trésorière adjointe, Yvette Pezot ; secrétaire, Raymonde Pommelle ; secrétaire adjointe, Berthe Boussey ; membres, André Ruchaud, Robert Bessaudou, René Dardillac, Raymonde Pateloup.

La séance s'est terminée autour d'un goûter.

Prochaine réunion : jeudi 23 février à 14 h 30, salle polyvalente. ■

CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

Les commerçants dévoilent leur programme

L'assemblée générale de l'Amicale des commerçants et artisans de Briance Combade s'est tenue le lundi 30 janvier à la salle Camille-Claudel.

Une journée des métiers en mars

Après le rapport moral et financier 2016 approuvés, le programme 2017 a été dévoilé : la journée des

